

Le 27 mai 2026

PAR SDÉ

Me Carolina Rinfret,
Secrétaire de la Régie de l'énergie
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Case Postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : Contestation par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (la « FCEI ») des réponses d'Énergir à la Demande de renseignements no. 1 (« DDR no. 1 ») de la FCEI

Dossier : R-4334-2026 - Énergir - Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1er octobre 2026

Chère consœur,

En vertu de l'article 26 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, la FCEI conteste les réponses d'Énergir à la DDR no. 1 de la FCEI (pièce B-0100).

La FCEI demande à la Régie d'exiger qu'Énergir complète ses réponses aux questions suivantes.

Contestation :

Question 1.2 DDR no. 1

La FCEI note une incohérence, entre les livraisons indiquées de 100 000 GJ sur 12 mois et les livraisons prévues à la pièce Énergir-H, document 6, p. 2. Elle demande que cette incohérence soit clarifiée.

Questions 1.4 et 1.5 DDR no. 1

Énergir utilise pour son calcul une estimation du coût du GNL fossile qui n'intègre pas de profit pour GM GNL. Elle estime qu'Énergir devrait ou aurait dû s'informer auprès de GM GNL du coût réel payé par le client de manière à évaluer correctement le montant qu'elle devrait absorber dans ce scénario.

Par ailleurs, la FCEI demande le détail du calcul du montant obtenu. Malgré cela, Énergir ne distingue pas le coût du transport par citerne du coût GNL en soi. La FCEI demande que ces montants soient ventilés.

Question 1.12 DDR no. 1

Énergir n'a pas produit la ventilation demandée

Question 1.14 DDR no. 1

Énergir n'a pas produit l'information demandée

Question 2.4 DDR no. 1

Énergir n'a pas produit les analyses demandées. Si aucune analyse n'a été effectuée, Énergir devrait le mentionner clairement.

Question 2.5.2 DDR no. 1

Énergir n'a pas produit l'information demandée

Question 2.5.3 DDR no. 1

Énergir n'a pas produit l'information demandée

Cordialement,



Me Charles Turmel
Procureur de la FCEI

Cc : Me André Turmel
Procureur de la FCEI